

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du
 16/05/21
 SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 17 JANVIER 2001

Objet : L'an deux mille un et le dix-sept Janvier
 Demande de à dix-sept heures trente
 subvention
 Européenne
 Communes Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au
 en phase nombre prescrit par le règlement dans le lieu
 transitoire habituel de ses séances, sous la présidence de
 "Valorisation des Monsieur Jean THAON
 orgues de la Présents ou représentés :
 Roya-Bevera" MM. THAON, BALDINI, BARBIER, BONNET, DAVID, DUHALDE,
 0101/09 FRERE, GILLY, LORENZI, MALAUSSENA, MARY, MASCARELLI, MORANI
 MMES BELLON, DALMASSO, PECQUEUR, SOMARIA.

Le Président indique à l'Assemblée que les vallées de la
 Roya-Bévéra possèdent un patrimoine d'une grande richesse en orgues.
 Mieux faire connaître ses orgues, mettre en lumière leur originalité en
 créant la "Route des Orgues Historiques" est le projet que s'est fixé
 l'Ecole Départementale, suite logique de la politique de restauration,
 d'entretien et de valorisation entreprise par le Conseil Général des
 A.M.

Le projet consiste à créer un événement culturel et
 musical autour du patrimoine des orgues par l'organisation d'un
 Festival International des Orgues Historiques où le public serait
 sensibilisé par des expositions consacrées à une approche historique,
 musicologique et culturelle des orgues, des visites guidées et des
 concerts, par l'enregistrement des 6 instruments des vallées de la Roya
 et Bévéra, par l'édition d'un ouvrage d'art qui recense les orgues
 historiques répertoriés de la Roya-Bévéra.

En conséquence, le Président propose de solliciter
 l'Union Européenne au titre des communes éligibles à l'objectif 2, de
 l'état au titre de la D.R.A.C. et de la Région, des subventions pour la
 réalisation de l'opération "Valorisation des Orgues Historiques de la
 Roya-Bévéra" dont le montant est évalué à 250 000 F, pour l'année 2001.

Qu'il l'exposé du Président, et après en avoir délibéré,
 le Comité Syndical :
 1/ sollicite au titre des communes en phase transitoire de l'objectif
 2, des subventions au taux le plus élevé auprès de l'Union Européenne,
 de l'Etat et de la Région.

2/ charge le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à
 la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
 Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
 Jean THAON

